

Compte rendu conseil municipal du 11 avril 2017

Etaient présents : Yves LAFAURY – Romain ARNAUD – Robert BRUN - Estelle FAURE – Albert LAI – Alain BONNETON – Catherine ARNAUD – Chantal BOSSY – Colette COUDERT –Christine FINAND MONDUEL - Suzanne LETY – Yann MILAN – Cyril PERRIOLAT –

Absents ou excusés : Karine DENAUD (procuration à BOSSY C.) - Éliane SOLETY (procuration à BRUN R.)

Secrétaire de séance : ARNAUD R.

Pas d'objection au dernier compte-rendu.

Achat de terrains : Zone artisanale : La communauté de communes devait acheter l'ensemble des parcelles de la zone artisanale afin de débloquer la zone et entreprendre les travaux d'aménagement pour l'installation des entreprises. Celle-ci a demandé à la commune d'acheter la parcelle appartenant à la SCI La Bouillardière pour participer au projet, pour un montant de 17 805.48 €

Passage doux : entre l'OAP du Bois des Soupirs est et ouest et le centre du village en passant par le terrain de M. Bied et entre la parcelle de la maison des associations et la propriété de M. NOMDEDEU.

Droit de passage : Achat à l'euro symbolique d'une partie de la parcelle de la famille Doyat, rue de Landrin, afin de rendre accessible les terrains à l'arrière de cette parcelle, en reprenant le tracés de l'ancien droit de passage.

Vente immeuble : la maison des associations est en vente (216 000 € + 15 000 € frais agence), ainsi que le terrain devant l'ancienne poste et une parcelle au Clos de la Combe.

BUDGET ASSAINISSEMENT :

Section fonctionnement

BP 2016	Réalisé	Excédent	BP 2017
55 693.47 €	17 950.37 €	33 150.48 €	58 307.25

Affectation de l'excédent de fonctionnement 2016 (449 k€) :

- 33 142.25 € pour équilibrer le budget fonctionnement 2017 ;
- 8.23 € pour le budget investissement 2016.

Voté à l'unanimité.

Section investissement

BP 2016	Réalisé	Reste à réaliser	BP 2017
137 238.95 €	4 507.40	132 730.46 €	150 256.46 €

Voté à l'unanimité.

DONNÉES FISCALES ET DYNAMIQUES DE RECETTES

Données générales : Quelques données sur le positionnement de notre Commune par rapport aux villages de même strate (entre 500 et 2000 habitants) *sources : services de l'Etat chiffres 2015*

- Nous disposons de moins de recettes : 621 € par habitant contre 712 € au niveau départemental et 768 € au niveau national

- Nous dépensons moins (fonctionnement) : 437 € par habitant contre 595€ au niveau départemental et 628 € au niveau national ;

- Malgré une baisse sensible depuis le début du mandat, nous sommes plus endettés avec une dette par habitant qui s'établit à 1045 € contre 575 € au niveau départemental et 592 € au niveau national.

- La part des foyers non imposables est de 40,8% contre 38,5% au niveau départemental et 37,9% au niveau national ;

- Le revenu fiscale moyen est de 24 294 € contre 25 289 € au niveau départemental et 25 505 € au niveau national ;

Les taux d'imposition - La Commune compte 763 foyers fiscaux, dont 655 s'acquittent de la taxe d'habitation - 5% de résidences secondaires contre 9,5% au niveau départemental et 12,5% au niveau national ;

- Taux votés par la Commune : TH : 9.11% / 9,86% au niveau départemental / 12 % au niveau national ; TFNB : 39.70% / 51,28 au niveau départemental / 45,28% au niveau national ; TFB : 14,25 % / 12,96% au niveau départemental / 15,60% au niveau national.

Évolution des dotations perçues par l'État

	2014	2015	2016	2017
Dotation globale de fonctionnement	132 592,00 €	115 503,00 €	98 715,00 €	88 648,00 €
Dotation solidarité rurale	20 863,00 €	22 558,00 €	24 294,00 €	26 682,00 €
TOTAL	153 455,00 €	138 061,00 €	123 009,00 €	115 366,00 €

Depuis le début du mandat, la Commune a donc subi une baisse de 38 089 € des dotations de l'État, à laquelle se rajoute, pour la première fois, la fin de la recette du bail emphytéotique du SYTRAD (16 k€), soit une baisse totale de 54 089 € de recettes.

CONCLUSION : - Une dynamique fiscale qui nécessite un rééquilibrage des taux (rappel : certains financeurs demandent que l'effort fiscal soit d'abord porté par la Commune) ;

- Des taux attractifs qui n'attirent pas forcément des populations imposables ;
- Des recettes de l'État et des partenaires en forte baisse ;
- Des charges qui augmentent : services mutualisés (afin de palier le désengagement de l'Etat), temps d'activités périscolaires (9000 € contre 7200 € de recettes, hors locaux et entretien)...
- De nombreux investissements à réaliser afin de rendre le village attractif.

Une hausse des taux d'imposition est donc proposée : TH de 9.11% à 9.42% - TF bâti : 14.25% à 14.774% - TF non bâti : 39.70 % à 41.05%. Voté à l'unanimité.

RÉALISATION BUDGÉTAIRE

Section fonctionnement

BP 2016	Réalisé	Excédent	BP 2017
1 113 806.16 €	685 705,32 €	449 510.85 €	1 031 306,85 €

Affectation de l'excédent de fonctionnement 2016 (449 k€) :

- 149 510,85 € pour équilibrer le budget fonctionnement 2017 ;
- 300 000 € pour le budget investissement 2016.

Voté à l'unanimité.

Section investissement

BP 2016	Réalisé	Reste à réaliser	BP 2017
798 978,65 €	443 915,68 €	315 091.81 €	1 631 371,73 €

Voté à l'unanimité.

Quelques éléments sur la réalisation du budget fonctionnement 2016 (en comparaison à 2015)

- 011 (charges à caractère général) : baisse significative (primes assurances payées deux fois en 2015, repas moins chers et moins nombreux, baisse des effectifs scolaires, etc.) ;
 - 012 (personnel) : 7k€ de baisse, malgré l'emploi d'avenir de Claude BRUN (14k€ en charges). La fermeture d'une classe a entraîné moins d'heures d'entretien et la fusion de deux contrats d'entretien en un ;
 - 65 (subvention) : consommation en hausse (rattrapage subvention CCAS non versée en 2015).
- À noter les honoraires du dossier SYTRAD (1627 €), le premier paiement des contributions au service commun ADS (3900 €) et le contrat de maintenance de MABBOUX (1900€).

Le budget 2017 est bâti sur les mêmes bases que le budget 2016, avec quelques éléments nouveaux.

Partie dépenses : Stabilité envisagée des dépenses de personnel (mi-temps ATSEM) ; subvention au CCAS à 6500 € ;

Partie recettes : baisse de la dotation de fonctionnement de l'Etat ; recettes fiscales en baisse (351,5 k€), mais non-connaissance de la compensation de la TH (8463 € en 2016) ; remboursement des assurances à percevoir sur justificatif suite à la réalisation de travaux complémentaires pour la mini-tornade (complexe sportif notamment) : 20k€

Le budget investissement est un budget très volontariste, avec des postes de dépense importants

- 1 166 011,73 € pour le centre village, avec toutes les subventions prévisionnelles demandées, qui nous seront sans doute accordées sur plusieurs exercices budgétaires;
- 35 000 € pour la voirie (à débattre sur l'utilisation) ;
- 25 000 € d'achat de terrain (zone artisanale + cheminements doux) ;
- 22 000 € pour l'éclairage public ;
- 59 600 € pour le matériel, avec la prévision d'achat de matériel pour les méthodes de désherbage alternatives suite à l'interdiction du phytosanitaire (recettes de 38 000 € prévues) ;
- 10 000 € pour le panneau lumineux.

À noter : l'enveloppe PLU est en baisse (33 000€) et devrait être consommée cette année ;

- les remboursements d'emprunts s'élèveront à 135 000 € pour le capital (investissement) et 67 000 € pour les intérêts (fonctionnement). La part du capital est en hausse, à l'inverse du fonctionnement.

Carrefour Arnaud : Les élus ont rencontrés les services des routes du Département. Plusieurs propositions ont été faites pour sécuriser ce carrefour. Le coût serait de 73 000 € dont 30 % pris en charge par la commune en rajoutant l'enfouissement du réseau électrique : entre 10 et 15 000€. Le Département serait porteur du projet, travaux possibles dès 2018. Réponse des élus pour le mois de mai/juin, l'aide du département ne se représentera pas.

Inaugurations de la mairie et école : 23 juin prochain : vernissage exposition – 15h30 inauguration du nom de l'école et ensuite la mairie.

Projet boulangerie : Le tènement de Mme LAURENT a été vendu au Département pour un montant de 125 000 € avec une participation de 5 000 € de la commune. Il sera libre à compter du 3 mai 2017. **Eurépis**, association qui accompagne les boulangers qui souhaitent s'installer, a rencontré des potentiels repreneurs.

Audit : le Centre de gestion, à la demande des élus, réalise un audit au secrétariat. Les premiers entretiens des auditeurs ont eu lieu avec Monsieur le maire et avec chacune des 3 secrétaires.

Plan de désherbage : premier essai des machines à eau chaude.

Tarifs du gymnase : le hall du gymnase sera désormais loué aux associations (sauf pour le basket, la gymnastique et le Réveil : qui sont utilisateurs du gymnase), pour des manifestations à but lucratif. La location sera de 35 €. Voté à l'unanimité.

Petite enfance : lors de l'assemblée générale des Petits Loups de la Valloire (crèche de Manthes), le bureau a annoncé la dissolution de l'association qui sera reprise par la Communauté de communes Porte de DrômArdèche.

DÉLIBÉRATIONS :

- Approbation des Compte de gestion (commune, assainissement)

Pour : 15 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité

- Approbation des Comptes administratifs (commune et assainissement)

Pour : 15 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité

- Affectation du résultat (commune et assainissement)

Pour : 15 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité

- Budgets primitifs (commune et assainissement)

Pour : 15 Contre : 0 abstention : 0 adopté à l'unanimité

- Tarif de location du hall du gymnase

Pour : 15 Contre : 0 abstention : 1 adopté à la majorité